

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire  
 Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)  
 Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire  
 Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.  
 L'an deux-mille-vingt-deux, le lundi 24 octobre 2022 à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**. Date de la convocation : 18 octobre 2022

**Étaient Présents en présentiel** : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de **M. PAIN Cédric** et de **M. MARTINEZ Manuel**, **M. BACHÉ Alain**, **M. SORE Serge** portant pouvoir de **Mme ARDOUIN Aimée**, **M. DECLERCQ Cyrille** portant pouvoirs de **M. GILLE Hervé** et de **Mme PIQUEMAL Sophie**, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoirs de **M. GLEYZE Jean-Luc** et de **M. DELUGA François**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de **M. CARRERE Paul** et de **M. COUTIERE Dominique**, **M. VAYSSE Ludovic**, **M. BOUFFIN Yann**, **M. FORET Thierry**, **M. SARTRE Philippe**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent** portant pouvoir de **M. SAINTORENS Denis**, **M. LANUSSE Denis**

**Étaient Présents en visioconférence** : **M. BAUDE Vital**, **M. DUFAY Michel**, **Mme LE YONDRE Nathalie**, **Mme LARRUE Marie**, **Mme BEAUMONT Patricia**, **Mme BREQUE Claudie**, **M. TULARS Bernard**, **MARIE Lucie**, **Mme TAPIN Maylis**, **M. PAPADATO Patrick**

**Absents excusés (pouvoirs)** : **M. PAIN Cédric** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent**, **M. MARTINEZ Manuel** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent**, **Mme ARDOUIN Aimée** ayant donné pouvoir à **M. SORE Serge**, **M. GILLE Hervé** ayant donné pouvoir à **M. DECLERCQ Cyrille**, **Mme PIQUEMAL Sophie** ayant donné pouvoir à **M. DECLERCQ Cyrille**, **M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à **Mme DESMOULIN Karine**, **M. CARRERE Paul** ayant donné pouvoir à **Mme VALIORGUE Magali**, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à **Mme VALIORGUE Magali**, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à **Mme DESMOULIN Karine**, **M. SAINTORENS Denis** ayant donné pouvoir à **M. ICHARD Vincent**

**Absents** : **M. LAGRAVE Renaud** (excusé), **Mme MESPLES Olga** (excusée) **M. TAUZIN Arnaud**, **M. LASSALE Jean-Claude**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle**, **M. BLANC-SIMON Jean-Luc**, **Mme WEBER Sophie**, **M. DURRIEU Michel**

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	41	Nombre de voix maximum	98
Quorum élus	13	Quorum voix	48
Nombre de Présents	<b>23</b>	<b>Représentant nombre de voix</b>	<b>75</b>
Nombre de pouvoirs	10	Nombre de voix pour	71
Total présents et pouvoirs	33	Nombre de voix contre	4
		Nombre d'abstentions	

## FINANCES

### Préfiguration d'un laboratoire vivant :

#### Forêt de demain et aménagement du territoire

Les incendies de l'été 2022 ont profondément marqué le paysage, la biodiversité et les populations des territoires sinistrés ont été fortement bouleversées. Ils s'inscrivent globalement dans un contexte de changement climatique, et les perspectives climatiques laissent envisager que les conditions exceptionnelles de cette année 2022 (sécheresse, canicules à répétition, étiages hors normes) sont amenées à se répéter dans les prochaines années.

Ils incitent les collectivités à anticiper une augmentation de fréquence et d'intensité des risques (incendies, tempêtes, inondations, sécheresses, attaques de ravageurs, etc.), que les scientifiques annoncent pour les prochaines années.

Les réactions de la société civile aux catastrophes ont également été marquées par l'expression d'un profond attachement au paysage forestier identitaire de ce territoire, mêlées de craintes à présent, mais aussi par l'empathie vis-à-vis de la biodiversité de ce massif temporairement réduite à néant. La solidarité de l'ensemble des acteurs et des citoyens lors de ces événements porte un fort espoir quant à l'appropriation des enjeux actuels et futurs par le territoire.

Comme après la tempête Klaus de 2009, les élus du Parc souhaitent construire un propos fort sur le devenir du massif et de ce territoire. Pour atténuer le risque feu de forêt, préserver la biodiversité et les continuités écologiques, et augmenter la résilience et la multifonctionnalité du socio-écosystème du massif des Landes de Gascogne, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne propose ainsi d'engager une concertation et une co-construction avec les parties prenantes et acteurs locaux pour expérimenter des solutions innovantes sur son territoire incendié.

A ce titre, le Parc en discussion avec les services de la Région Nouvelle Aquitaine propose une méthodologie de travail basée sur la concertation et le partage d'expériences autour de trois objectifs majeurs qui guident la réflexion mais aussi permettent d'initier à court terme des actions :

- Intégrer la prévention et l'atténuation des risques dans l'aménagement territorial

en vue d'accompagner les collectivités sinistrées dans leur aménagement de territoire selon une approche paysagère pour atténuer leur vulnérabilité face à l'aléa Feu de forêt et plus globalement aux risques.

- Préserver et restaurer les continuités écologiques

Afin de permettre aux espèces de recoloniser les milieux, il est nécessaire de disposer de continuités écologiques fonctionnelles par la préservation de celles encore en état et par la restauration de celles dégradées.

- Favoriser la résilience et la multifonctionnalité de la forêt des Landes de Gascogne

Une approche globale du massif forestier doit permettre de concilier les différentes fonctionnalités de la forêt (économique, sociale, écologique, récréative...) et de s'adapter durablement.

Il est envisagé de conduire ces futures réflexions dans le cadre d'une préfiguration d'un laboratoire vivant/ territoire d'expérimentation.

Face à l'ampleur de ces incendies, il est aussi attendu des actions dès cette fin d'année 2022 : les « **démonstrateurs** » :

- Une étude sociologique du vécu des incendies Un Plan Stratégique Paysager : pour proposer un plan d'aménagement pour atténuer le risque incendie via les motifs paysagers des interfaces forêt-habitat sur une commune volontaire.
- des points de vue complémentaires d'un Observatoire Photographique des Paysages :
- Un Plan Paysage : avec un sujet spécifique autour du risque incendie au droit des communes sinistrées.
- Un diagnostic de la fonctionnalité théorique et plan de restauration intégratif des continuités écologiques :
- Observatoire Résilience : pour la prise en compte des thématiques d'urbanisme et de continuités écologiques

Ces actions permettront d'alimenter également la réflexion à conduire

### **la préfiguration d'un laboratoire vivant**

En **collaboration** avec ses partenaires actuels et futurs, le Parc cherchera à **coconstruire** la méthodologie du projet et les temps d'animation nécessaires à la préfiguration d'un laboratoire vivant. Cette méthodologie vise à intégrer les citoyens, habitants ou usagers dans un processus de recherche et d'innovation aux côtés des organismes publics et des acteurs privés. Le concept de laboratoire vivant permet aussi de créer un espace de dialogue entre

les différents acteurs et usagers autour d'une thématique et renforce l'adoption des solutions par la majorité des acteurs et semble par exemple répondre aux problématiques actuelles rencontrées par le monde forestier dans son dialogue avec la société.

La volonté du projet est de tester cette méthodologie au droit des communes impactées par les incendies en vue d'en faire un territoire pilote pour innover et tester certaines solutions qui pourraient être répliquées sur d'autres communes ou collectivités.

L'ambition de ce projet induit la mobilisation de nombreux partenaires que sont les acteurs de territoire (, Région, Départements, communes, PNR Médoc...) les professionnels (forestiers, agricoles, ETF, RTE, ENGIE...) les institutionnels (Services de l'Etat, SDIS...) les instituts de recherches et d'enseignement (INRAE, Université de Bordeaux, Bordeaux Sciences Agro, Sciences, ENSAP ...), les associations et partenaires naturalistes, les habitants....

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité (4 voix d'abstention de M. DUFAY Michel) DECIDE :**

- **D'ARRETER** le coût et le plan de financement du projet, dont le coût global est évalué à **312 550 €** :

Dépenses	Renfort Ingénierie	
LIVING LAB	51 600	
Urbanisme et Paysage	51 000	
Etude sociologique Vécu des feux	30 000	
Diagnostic environnemental Continuités écologiques et Observatoire	117 400	Régie
	<b>251 000</b>	<b>62 550</b>
<b>TOTAL COUT</b>	<b>312 550</b>	

Plan de financement	
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	250 000
Parc (autofinancement)	62 550
<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	<b>312 550</b>

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte